

APPENDICE AU MEMOIRE

I. Tableau comparatif des émissions anglaises, bilingues et françaises de la Société Radio-Canada. (1)

Jours	Durée des programmes en minutes			
	Totaux	Anglaises	Bilingues	Françaises
Dimanche	510	420	60	30
Lundi	660	525	60	75
Mardi	615	495	45	75
Mercredi (2)	---	---	--	--
Jeudi	585	435	60	90
Vendredi	630	495	75	60
Samedi	585	480	45	60
Totaux	3585	2850	345	390
Moyenne	597	475	57.5	65

#####

II. Tableau des émissions bilingues (3) que les postes de la Saskatchewan ont contrat de transmettre (1).

Jours	Durée des programmes en minutes
Dimanche	0
Lundi	30
Mardi	0
Mercredi (2)	-
Jeudi	60
Vendredi	0
Samedi	0
Totaux	90
Moyenne	15

III. Tableau d'un horaire d'émissions françaises quotidiennes pour les provinces de l'Ouest. (4)

Heure de l'Est		Description des programmes français quotidiens
Man.	Sask.-Alta	
P.M.	P.M.	
6.00 (3)		Disques distribués aux postes de l'Ouest par La Société Radio-Canada: conférences, causeries, chroniques, reportages, saynètes, etc.
6.30	6.30	Radio-Journal - de Montréal au réseau de l'Ouest.
6.45	6.45	Musique vocale - de Montréal ou Québec, Ottawa, au réseau de l'Ouest.
	7.00 (à 7.50)	Disques distribués....(comme ci-dessus)

- NOTES (1) L'horaire qui a servi à la rédaction de ce tableau est celui de la semaine du 9 mai 1937. Comparaison établie avec ceux des autres semaines, la proportion reste la même. Ont été additionnées toutes les périodes émanant de la Société Radio-Canada, même quand les émissions, sur deux réseaux ou secteurs distincts, sont simultanées.
- (2) Compte n'est pas tenu du mercredi 12 mai, journée exceptionnelle. La proportion reste cependant sensiblement la même que dans les semaines précédentes.
- (3) A remarquer qu'aucune émission française n'est comprise dans les périodes sous contrat entre la Société Radio-Canada et les postes CKCK (Régina) et CFQC (Saskatoon), c'est-à-dire de 7 à 8 h. et de 8.30 à 9.30, heure des montagnes.
- (4) Il est bien dit "émissions françaises". Ceci est donc en sus des quelques émissions bilingues existantes ou à établir.
- (5) La différence d'heure entre le Manitoba et les deux autres provinces de l'Ouest obligerait, si l'on veut tenir à l'heure 'morte', à commencer 30 minutes plus tôt au Manitoba, ce qui, d'ailleurs, ne change rien à la disposition indiquée puisqu'il s'agit de disques envoyés à l'avance.

1937

M E M O I R E

aux Gouverneurs de la Société Radio-Canada

1. Les soussignés ont l'honneur de se présenter, comme mandataires exprès des Franco-Canadiens de la Saskatchewan, devant le bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada, en vue d'obtenir de la dite Société qu'une part équitable soit faite aux programmes bilingues et français sur le réseau alimentant les postes d'émission de la Saskatchewan.
2. Ils comprennent parfaitement que Radio-Canada ne soit pas en mesure, dans les circonstances actuelles, de satisfaire pleinement aux exigences du principe intangible du bilinguisme fédéral. Ce principe, en effet, postulerait l'établissement d'un double réseau ou secteur, français et anglais, alimentant des postes capables de desservir les deux éléments.
3. Ils ont toutefois la ferme persuasion que, dans l'attente de réalisations totales, il est possible à la Société Radio-Canada de pourvoir, dès maintenant et sans frais supplémentaires déraisonnables, à une juste répartition des programmes français et bilingues.
4. Ils désirent représenter au bureau des Gouverneurs qu'actuellement --- comme d'ailleurs dans le passé --- cette juste répartition est inexistante. En effet, l'examen de l'horaire des émissions de la Société Radio-Canada établit d'une part que pour 8 heures de programmes anglais émanant chaque jour de la dite société, il n'y a que 2 heures de programmes bilingues et français. On trouvera en appendice un tableau détaillé appuyant cette assertion (Tableau I).
L'examen de l'horaire établit d'autre part que les postes de la Saskatchewan qu'alimente le réseau de l'Ouest n'a contrat avec Radio-Canada pour n'émettre aucun programme français et une infime partie des programmes bilingues seulement. Un second tableau, en appendice, appuie également cette assertion. Il est encore à remarquer que ces quelques programmes bilingues - autant anglais que français, par conséquent - sont en majeure partie des programmes de musique instrumentals, ce qui restreint encore sensiblement la part faite au français.
Quant aux programmes que la Société Radio-Canada offre sans rétribution, en dehors des contrats, aux postes émetteurs de la Saskatchewan, il n'est pas inutile de remarquer que ce sont précisément les programmes bilingues que ces postes ont tendance à ne pas transmettre.
5. En fait de réalisations susceptibles d'améliorer sensiblement la situation présente, les soussignés ont l'honneur de demander le minimum suivant:
 - A. Programmes livrés par contrat avec les postes de la Saskatchewan:
 - a) une version française quotidienne de radio-journal qui soit l'équivalent exact du programme "Canadian Press News Bulletin & Dominion Meteorological Bureau Weather Forecast" de 9.45 heures heure normale de l'Est;

- b) une émission quotidienne de français de 30 minutes avec prédominance de parlé;
- c) Une émission quotidienne de musique vocale française, de 15 minutes;
- d) La version française de toutes les communications, discours, etc., émanant des services gouvernementaux, par exemple, les causeries de monsieur Crerar.

B. Autres dispositions:

- a) la version française, à la disposition de tous, des publications officielles de la Société Radio-Canada, par exemple "What have we to defend";
- b) la nomination d'un représentant canadien-français au Conseil Provincial créé récemment, comme dans les provinces du Manitoba et de l'Alberta.

6. Dans la pensée des soussignés, les réalisations demandées ci-dessus ne sont pas de nature à gréver le budget de la Société Radio-Canada, ni à bouleverser l'horaire établi. En effet, il est possible, d'une part de faire choix d'heures ^{propres} au point de vue commercial et par conséquent d'un coût moindre, et, d'autre part, d'utiliser des disques phonographiques pour une partie des programmes. Les deux heures de l'après-midi considérées comme de peu de valeur commerciale sont celles de 4 à 6, heure des montagnes. Cette période, même si cela n'est pas l'idéal pour nos gens, est cependant tout indiquée pour les émissions demandées. Radio-Journal pourrait par exemple se donner à 4.30 hrs, heure des montagnes; c'est l'heure même où il est donné dans le Québec, soit 6.30 hrs, heure normale de l'Est. Radio-Journal pourrait être précédé ou suivi d'un programme de musique vocale, qui pourrait être émis en même temps dans le Québec. Quant à l'autre demi-heure demandée, elle pourrait être fournie aux postes de la Saskatchewan -- et à ceux du Manitoba et de l'Alberta -- sous forme de disques à être reproduits durant la même période 'morte'. Les sujets enregistrés pourraient être les conférences, les causeries, les chroniques, les saynètes, etc., données dans le Québec. Par exemple "Regards sur le monde actuel", "Femina," "Fureurs d'un puriste", "Ame solitaire", "Le curé du village", etc.

De la sorte, la Société Radio-Canada n'aurait à déboursier que le coût de l'heure morte d'une part et celui de l'enregistrement des disques d'autre part. Celui du réseau téléphonique ou télégraphique durant la demi-heure d'émission par relai proprement dite existe déjà puisque la Société Radio-Canada commence à transmettre à partir de 3.30 heures, heure normale de l'Est. Cette demi-heure française pourrait donc tout simplement se substituer à celle déjà existante.

En appendice, horaire proposé, au Tableau III.

7. Il semble aux soussignés que ces quelques demandes n'ont absolument rien d'exagéré. Ils prient humblement le bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada de bien vouloir agréer favorablement et d'y donner suite au plus tôt.

Régina, (Sask.), ce 17 mai 1937.

Le président général de l'A.C.F.C.

Docteur Laurent ROY;

Le secrétaire général de l'A.C.F.C.

L'abbé Maurice BAUDOUX.